



En réaction à la publication, mardi, de l'arrêté présidentiel créant le Conseil électoral provisoire, au regard de l'accord El Rancho, des dirigeants de Partis politiques de l'opposition, interrogés par l'agence HPN, dénoncent la manière dont le chef de l'État a procédé à la mise en place de la nouvelle institution électorale.

« La façon dont le président Martelly a décidé de mettre en place le Conseil électoral provisoire est inconstitutionnelle. Il ne respecte pas l'article 289 de la Constitution qui indique les procédures à suivre », dénonce, dans une interview à HPN, le président du Parti politique Respè, Charles Henri Baker.

Signataire, sous réserve, de l'accord El Rancho, l'ancien candidat à la présidence, Charles Henri Baker témoigne son regret face à la décision du chef de l'État haïtien, qui, dit-il, n'a pas respecté la loi mère du pays.

« L'histoire et la justice s'occuperont de tout ça dans le futur », souligne le chef de file du Parti Respè, un des partis de l'opposition.

Le porte parole du Parti Inite, Dieudonne Saincy, lui aussi, critique la démarche du président de la République mettant en place le Conseil électoral provisoire sans tenir compte des autres

acteurs concernés.

« L'arrêté nommant les membres du CEP ainsi que l'institution même est un coup d'État contre le Parlement et les institutions démocratiques du pays », fustige Dieudonne Saincy. Cela, selon lui, prouve une autre fois que M. Martelly n'a pas la volonté d'organiser les élections dans le pays.

Le coordonnateur national de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), Sauveur Pierre Etienne, ne dit pas le contraire de Charles Henri Baker et de Dieudonne Saincy.

Avec la sortie de l'arrêté président nommant le CEP, Sauveur Pierre Etienne annonce la poursuite de la lutte au sein de l'OPL pour faire respecter la Constitution.

« Nous ne voulons pas ce type de Conseil électoral provisoire. Il nous faut un CEP crédible, qui inspire confiance à la population et les acteurs qui vont aux élections », indique le politologue Etienne.

Afin d'éviter « un tsunami politique » dans le pays, l'OPL, qui se positionne comme une troisième voie sur la scène politique, propose, aux trois pouvoirs de l'État, le retrait de deux de leurs trois représentants au CEP.

« Il n'est pas normal, dénonce Sauveur Pierre Etienne, que le président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire Arnel Alexis Joseph décide tout seul de maintenir les trois représentants du CSPJ au CEP. Il n'est pas normal non plus qu'il y ait un CEP sans les représentants du Parlement. »

Sauveur Pierre Etienne a par ailleurs invité les acteurs [impliqués dans la crise] à poursuivre le dialogue politique afin de trouver une issue favorable aux problèmes liés au processus électoral.

Haïti-Élections: Des partis de l'opposition dénoncent l'arrêté présidentiel créant le CEP

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 07 Mai 2014 11:38

La présidente du Parti Fusion des sociaux-démocrates, Edmonde Supplice Beauzile, informe, pour sa part, que son parti reste attaché à l'application de l'article 289 de la Constitution indiquant la démarche à suivre pour mettre en place le CEP.

« L'arrêté présidentiel créant le Conseil électoral provisoire est un acte dictatorial de la part du président Martelly », exprime Edmonde S. Beauzile, qui émet des doutes sur la crédibilité du CEP.

« Les prochaines élections vont provoquer plus de crise dans le pays, si le Conseil électoral n'inspire pas confiance », alerte Edmonde Supplice Beauzile, appelant, elle aussi, à la poursuite du dialogue entre les acteurs politiques concernés.

Dans un message à la nation mardi soir, le chef de l'État Michel Joseph Martelly a renouvelé sa détermination d'organiser les élections en Haïti d'ici la fin de l'année.

« Élections tèt dwat le 26 octobre », a déclaré le président Martelly qui, le 1er janvier dernier, avait indiqué que « 2014, est une année électorale. »

Sylvestre Fils Dorcilus